

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

2022

FRPS CPCEA RS



www.groupagricar.com

SOMMAIRE

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	7
A.3 Performance financière	9
A.4 Autres informations	10
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	11
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	11
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	15
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	16
B.4 Système de contrôle interne	17
B.5 Fonction d'audit interne	17
B.6 Fonction actuarielle	18
B.7 Sous-traitance	19
B.8 Autres informations	19
C. PROFILS DE RISQUES	20
C.1 Risques stratégiques	21
C.2 Risques de souscription assurantielle	22
C.3 Risques de Marché	22
C.4 Risques de crédit (Défaut)	23
C.5 Risque de liquidité	23
C.6 Risques opérationnel	23

C.7	Risques juridiques et de conformités	24
C.8	Autres risques importants	25
C.9	Autres informations	25
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	26
D.1	Actifs	26
D.2	Provisions techniques	31
D.3	Autres passifs	33
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	33
D.5	Autres informations	33
E.	GESTION DU CAPITAL	34
E.1	Marge de Solvabilité (MS)	34
E.2	Exigence de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie	34
E.3	Ratios de solvabilité	35
E.4	Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité	36
E.5	Autres informations	36
F.	ANNEXES	37

SYNTHÈSE

2022 est le deuxième exercice du FRPS CPCEA, son chiffre d'affaires s'établit à 53 M€ en augmentation de 8 M€ par rapport à 2021 grâce à l'intégration de la retraite des non-cadres de la Production Agricole. Son résultat est déficitaire de -2,7 M€ en amélioration par rapport au résultat de -5,6 de 2021. Le bilan s'établit à 1 493 M€ en progression de 63 M€ par rapport à 2021 provenant de la progression des encours de 57 M€ (1 346 M€ contre 1 289 M€) au passif du en particulier à la progression des placements de 69 M€ (1 334 M€ à 1 265 M€) à l'actif.

En 2022 le contexte financier a été marqué par l'envolée de l'inflation à plus de 9,2% fin décembre après avoir dépassé les 10% en cours d'année, sa conséquence sur la remontée des taux par la Banque Centrale Européenne de -0,50% à 2,00% et les risques de recessions qui en ont découlé.

La hausse des taux et le spectre de la récession ont provoqué une chute de la valeur des obligations de 18,5% (indice des obligations des états européens) et corrélativement celle des actions de 9,9% (Stoxx 600).

En 2022, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut de 431,3 M€ avant diversification.

Le risque actions est en baisse de 56,5 M€ en raison de la baisse des marchés actions ainsi que de l'ajustement symétrique (« Dampener ») associé communiqué par l'EIOPA.

Le risque de taux est en hausse à 176,8 M€ en raison d'une part de la hausse des taux tout au long de l'année 2022 et d'autre part de la mise à jour des flux de passif.

Le risque de spread est stable à 69,5 M€.

La composante immobilière représente 49,8 M€ en hausse de 3,4 M€ en raison des réévaluations immobilières.

Les risques de change, de concentration et de contrepartie sont accessoires.

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 1 563 M€ fin 2022 contre 1 702 M€ fin 2021.

La dépréciation de 139 M€ correspond à une baisse de 8% dont 15,8 M€ sont liés à la capitalisation, 34,8 M€ aux revenus du portefeuille et - 189,6 M€ à l'effet Marchés.

Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 721 M€.

L'immobilier représente 200 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 4,8 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 48% d'OPCVM actions s'élèvent à 515 M€.

Les liquidités atteignent 120 M€.

En termes de gouvernance, CPCEA Retraite Supplémentaire est une société anonyme d'assurance qui a signé en décembre 2021 une convention de groupement de moyens avec le GIE AGRICA GESTION pour disposer des moyens financiers et matériels de son fonctionnement. C'est une société pilotée par deux dirigeants effectifs constituant la Direction Générale. Le système de gouvernance répond aux exigences réglementaires.

Les principaux risques identifiés sur CPCEA Retraite Supplémentaire sont liés à la cybersécurité et ceux liés à l'obligation de conformité (loi Eckert, protection de la clientèle, RGPD, durabilité).

En tant que FRPS, CPCEA Retraite Supplémentaire bénéficie de règles prudentielles spécifiques, proches de celles en vigueur dans Solvabilité I, notamment pour le calcul des éléments constitutifs de la marge de solvabilité et du montant minimum de solvabilité.

Les fonds propres de la société représentent 118,3 M€ en retrait de 2,4 M€ par rapport à 2021. Cette diminution est liée à l'impact négatif du résultat de l'exercice de -2,7 M€ augmenté des réserves pour 0,3 M€.

En termes de solvabilité, la marge est composée des fonds propres sociaux augmentés de 44,1 M€ de plus-values admissibles à l'Actif Général, soit un montant total 162,3 M€.

La mobilisation de fonds propres est de 31,4 M€ impliquant un ratio de solvabilité s'établissant à 518%.

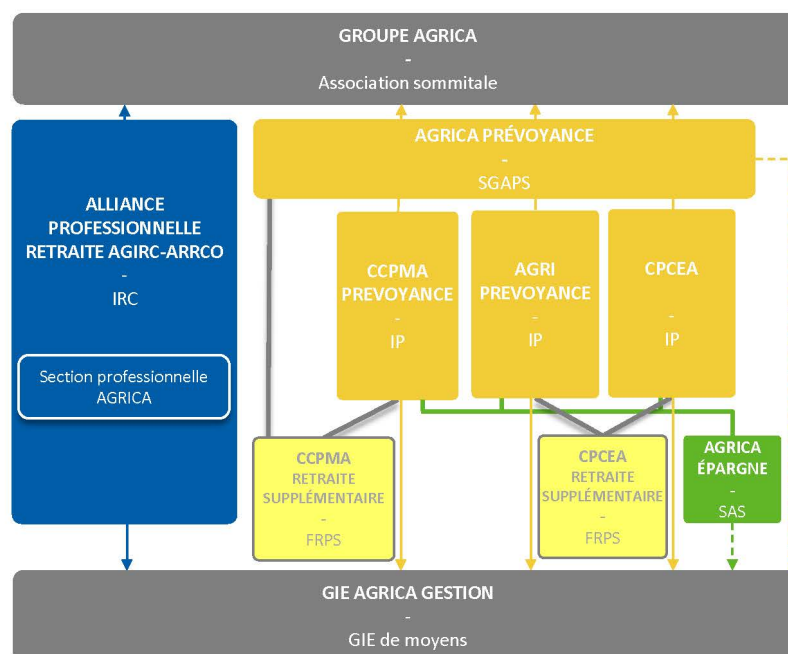
Les tests de résistance mettent en exergue une plus forte sensibilité du FRPS à la baisse des taux d'intérêt (378% au terme des 10 ans) par rapport aux autres risques et notamment les risques de longévité et de baisse de rentabilité des actions (entre 419% et 439% au terme des 10 ans). De plus, la solvabilité du régime est préservée avec un ratio d'équilibre stable au terme de la projection.

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

A.1 Activité

A.1.a Identité

Entités membres du GROUPE AGRICA



A.1.b Description de l'activité

CPCEA Retraite Supplémentaire offre des garanties dans le cadre du régime de la Convention Collective Nationale de 1952 (CCN 52), de l'Accord Paysage, ou de contrats optionnels ou collectifs proposés aux entreprises et aux retraités qui le souhaitent.

Les trois principaux contrats CCN52, le Paysage et la Production agricole non-cadre, prévoient un régime supplémentaire de retraite en points pour leurs populations respectives, dont les conditions sont fixées dans le règlement du plan d'Épargne Retraite CPCEA (PER). A compter du 1er juillet 2021, ce régime supplémentaire de retraite couvre également la population de la production agricole non-cadre de la société AGRI PRÉVOYANCE.

Il est régi par les dispositions de la loi PACTE depuis le 1^{er} janvier 2021, et dans le cadre de la transformation en société anonyme, le règlement du PER a été remplacé par des conditions générales et particulières. Il ne comporte pas de garanties annexes transférées hormis la contre assurance décès.

Le plan a pour objet l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payables, au plus tôt, à compter de la date de liquidation de la pension au titre du régime obligatoire d'assurance vieillesse ou de l'âge mentionné à l'article L. 161-17-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Ce contrat fonctionne selon le principe de capitalisation :

- Durant la phase de constitution des droits, le PER est alimenté des cotisations obligatoires, des versements volontaires ainsi que de l'épargne salariale et des jours de repos non pris, convertis en points en fonction du salaire de référence (S) en vigueur.
- Durant la phase de restitution, les droits sont liquidés sous forme de rente ou de capital, dont le montant dépend du nombre de points acquis lors de la première phase et de la valeur de service (V) du point au moment du versement de la rente ou du capital.

Option de rente

Pour les versements obligatoires de l'employeur (compartiment 3), seule une sortie en rente est possible. À la liquidation de ses droits, le titulaire peut opter pour l'une des rentes suivantes :

- Une rente viagère non réversible : cette rente s'éteint au décès du titulaire ;
- Une rente viagère réversible à hauteur de 60% : au décès du titulaire, la rente est servie au profit de son/ses réversataire(s) selon les règles définies à l'article 5-5 ;
- Une rente viagère de 10 annuités garanties : cette rente s'éteint au décès du titulaire, si le décès intervient au-delà de la période d'annuités garanties. Dans le cas contraire, le bénéficiaire désigné au moment de la liquidation des droits perçoit la rente jusqu'au terme de la période d'annuités garanties. La durée des annuités garanties ne peut être supérieure à l'espérance de vie du titulaire diminuée de 5 années.

Le choix du titulaire impacte le montant de la rente qui lui sera versée. Ce choix est irréversible et s'applique à l'ensemble des droits liquidés sous forme de rente, quel que soit le compartiment dont ils sont issus.

Versement en capital (hors transfert et rachat)

Le titulaire peut désormais sortir en capital les sommes issues de ses versements volontaires, de ses droits CET ou des jours de repos non pris et des versements d'épargne salariale (compartiments 1 et/ou 2). Ce choix, qui s'effectue au moment de la demande de liquidation, est irrévocable.

Le paiement d'un capital unique est effectué à la liquidation dans le cas d'une rente de faible montant (inférieur ou égal au seuil déterminé à l'article L.160-2 du Code des Assurances), avec l'accord du titulaire. Ledit seuil est apprécié une fois que le titulaire a opté pour son choix de rente :

- soit sur l'intégralité des compartiments ;
- soit sur une partie d'entre eux (hypothèse dans laquelle le titulaire a décidé une sortie en capital sur le(s) compartiment(s) C1 et / ou C2).

Transfert et rachat

En phase de constitution, le titulaire peut demander le transfert total de ses droits acquis vers un contrat de même nature souscrit auprès d'un autre organisme.

Le paiement d'un capital peut être effectué, en phase de constitution, pour des cas de déblocages anticipés dans certaines situations ou au décès du titulaire. Ainsi, dans le cadre de l'achat de la résidence principale, le titulaire peut racheter les droits acquis au titre de versements volontaires, de ses droits CET ou des jours de repos non pris et des versements d'épargne salariale (compartiments 1 et/ou 2). Cette possibilité de rachat anticipé vient s'ajouter aux cinq cas de déblocage liés à des cas de force majeure, qui s'appliquent à tous les types de versements (expiration des droits chômage en cas de licenciement, cessation d'activité suite à un jugement de liquidation judiciaire, invalidité de 2e ou 3e catégorie de l'assuré, décès du conjoint ou cocontractant PACS, surendettement).

A.1.c Objectifs et stratégies

CPCEA Retraite Supplémentaire a trois clients principaux, le paysage, la convention collective nationale de 52 et la production agricole non-cadre. Les syndicats membres du Conseil d'Administration ont souhaité développer et aménager la couverture sociale de ces trois clients.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'Offre Agricole.

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente le niveau de résultat courant enregistré dans les comptes sociaux 31/12/2022 en comparaison avec celui projeté dans le cadre du cycle ORSA 2022.

En M€	2021	2022
Résultat technique	0	0
Résultat de gestion	-8,4	-8,5
Résultat financier	2,8	7,5
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-5,6	-1,1
Charge fiscale	0	-1,6
RÉSULTAT COURANT	-5,6	-2,7

Le résultat courant de l'exercice est déficitaire à -2,7 M€ versus une prévision de 0,1 M€ dans l'ORSA 2022. Le tableau ci-dessous présente l'analyse contributive du canton Branche 26 (porteur des engagements de retraite supplémentaire) et de l'Actif Général (constitué par les fonds propres du FRPS) au résultat courant avant impôts.

En M€	2021	2022
Contribution du Canton Branche 26	-8,4	-8,5
Contribution de l'Actif Général	2,8	7,5
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	-5,6	-1,1

A.2.a Performance globale

A.2.a.1 Performance globale de souscription des activités du régime retraite supplémentaire (Branche 26)

En M€	2021	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	45,1	52,8
Résultat assurantiel	-8,4	-8,5

Le deuxième exercice du FRPS s'accompagne d'une progression du chiffre d'affaires de la Branche 26 (de 45,1 M€ à 52,8 M€ soit une hausse de 17%).

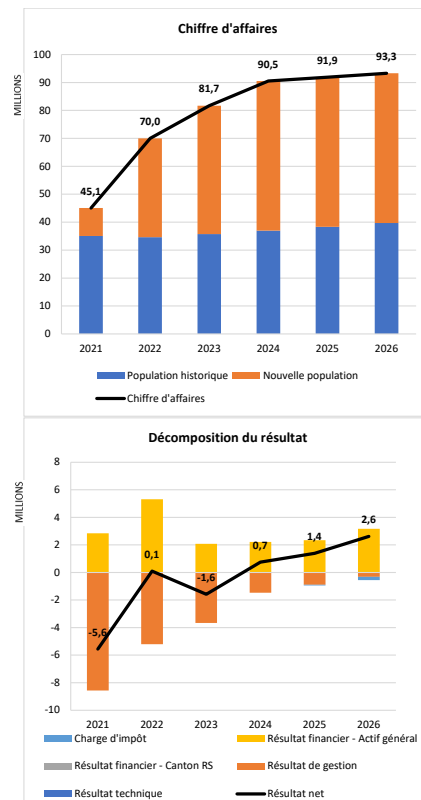
La performance du canton Branche 26 est -8,5 M€ au 31/12/2022 du fait des coûts d'investissement supportés par le FRPS associés à l'acquisition du chiffre d'affaires de la retraite non cadre.

A.2.a.2 Performance globale de souscription des activités de l'Actif Général

La contribution de l'Actif Général avant impôt correspond aux produits financiers des actifs de placements venant en représentation des fonds propres du FRPS CPCEA RS.

Au 31/12/2022, le résultat financier est de 7,5M€ supérieur à celui de la projection du cycle ORSA 2022 d'un montant de 5,3 M€.

A.2.b Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2022-2026



A.2.c Politique de réassurance non proportionnelle

Sur CPCEA RS, aucun programme de réassurance n'est proposé en 2022.

A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CPCEA RS sont combinés par la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, en vertu d'une convention de combinaison signée avec cette Société.

A.3 Performance financière

A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements (en K€)	FRPS CPCEA AG	FRPS CPCEA RS	TOTAL
Résultat Immobilier	1 778	4 011	5 788
Résultat net portefeuille MT/LT	3 609	37 849	41 458
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	10	485	495
Frais internes de placement	-70	0	-70
TOTAL	5 327	42 345	47 672

En 2022, le rendement comptable moyen de la société s'élève à 4,5% pour l'actif général et 3,4% pour le RS contre 2,4% pour l'actif général et 5,6% pour le RS en 2021.

La hausse du rendement sur l'actif général s'explique par les plus-values distribuées sur le non coté alors que la baisse du rendement sur le RS s'explique par les plus-values réalisées exceptionnelles sur l'immobilier en 2021.

Dont revenus et pertes sur actions

Dont revenus et pertes sur actions

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises/ Dotation PDD	TOTAL
Fonds non cotées	190	5 397	0	519	6 109
Participations	668	0	0	-199	470
OPCVM	2 815	22 762	-8 475	132	17 234
TOTAL	3 673	28 159	-8 475	452	23 809

Frais financiers (En K€)	2021	2022
Mandat immobilier	0	0
Mandat obligataires	1 014	989
Actions et OPC	0	0
Prestations de services	272	258
Frais internes de placement	301	0

Frais financiers (En K€)	2021	2022
TOTAL	1 588	1 247
Encours Moyen	1 649 672	1 628 517
Taux moyen global	0,10%	0,08%

A.3.b Performance globale des investissements

Performance financière du 01/01/2022 au 31/12/2022 :

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'inflation qui a pénalisé la performance des obligations (-18%) et des actions (-10%).

Nous avons allégé les actions en tout début d'année. Nous avons profité de la hausse des rendements obligataires pour investir les liquidités sur des fonds de dette subordonnée et réaliser des achats dans le cadre du mandat obligataire.

A.3.c Projection des performances attendues

RÉSULTAT FINANCIER en M€	2023	2024	2025	2026
Revenus financiers	25,2	27,2	30,6	33,2
Frais de placements	-2,2	-2,3	-2,4	-2,5
Δ PDD	-0,4	-1,2	0,2	0,2
Plus/Moins-Values Réalisées	0,6	-0,3	-0,3	0,8
Δ Amortissement	-1,2	-2,2	-2,7	-3,0
Δ Surcotes/Décotes	-2,1	-1,3	-1,3	-1,9
Δ Coupons Courus	-0,9	-1,4	-0,7	-0,7
RÉSULTAT FINANCIER (*)	19,0	18,5	23,4	26,1
RENDEMENT				
Placements (VNC)	1 487,9	1 557,8	1 633,4	1 712,0
RENDEMENT	1,28%	1,19%	1,43%	1,53%

(*) avec le résultat financier du canton retraite

A.3.d Titrisation

La société n'a pas de position de titrisation.

A.4 Autres informations

Néant

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

CPCEA Retraite Supplémentaire dispose de son Conseil d'Administration de même que chaque entité membre (AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA et CCPMA PRÉVOYANCE et les FRPS CPCEA RS et CCPMA RS). Son Conseil dispose d'une Commission Stratégie qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'une Commission d'Action Sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les Commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un Président/Vice-Président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes Commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonctions clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PRÉVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

B.1.a Organisation générale

Gouvernance de la CPCEA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE



Assemblée Générale ordinaire

CPEA	AGRI PRÉVOYANCE
Président du Conseil d'Administration CPEA	Président du Conseil d'Administration AGRI PRÉVOYANCE
Vice-Président du Conseil d'Administration CPEA	Vice-Président du Conseil d'Administration AGRI PRÉVOYANCE

Les actionnaires de la Société sont représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Mixtes par le Président et le Vice-Président de leurs Conseils d'Administration respectifs. Ils détiennent chacun la moitié des droits de vote de l'actionnaire qu'ils représentent.

→ Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

Assemblée Générale extraordinaire

CPEA	AGRI PRÉVOYANCE
Président du Conseil d'Administration CPEA	Président du Conseil d'Administration AGRI PRÉVOYANCE
Vice-Président du Conseil d'Administration CPEA	Vice-Président du Conseil d'Administration AGRI PRÉVOYANCE

Les actionnaires de la Société sont représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Mixtes par le Président et le Vice-Président de leurs Conseils d'Administration respectifs. Ils détiennent chacun la moitié des droits de vote de l'actionnaire qu'ils représentent.

→ Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

Conseil d'Administration

Collège des adhérents	Collège des participants
5 FNSEA	1 CFE-CGC
	1 CFTC
	1 FGA-CFDT
	1 FNAF-CGT
	1 FO

Le Conseil d'Administration comprend également 10 auditeurs (5 FNSEA, 1 CFE-CGC, 1 CFTC, 1 FGA-CFDT, 1 FNAF-CGT, 1 FO).

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

→ Mission : Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Bureau : Néant

Commissions : Néant

→ Mission : Le Conseil d'Administration peut nommer en son sein une ou plusieurs Commissions Paritaires, pour l'étude de questions spécifiques. Ces Commissions exercent leur activité sous la responsabilité de conseil qui ne peut en aucun cas déléguer les pouvoirs qui lui sont expressément attribués.

Le Conseil d'Administration n'a pas nommé de Commissions en son sein.

Comité d'Audit et des Risques

Par son statut de filiale de l'Institution de Prévoyance CPCEA et conformément aux dispositions des articles L.823-19 et suivant du Code de commerce, la Société partage avec elle le Comité d'Audit et des Risques, commun à l'ensemble des entités affiliés à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

- Composition : le Comité d'Audit et des Risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'Administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.

Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de Prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.

- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de la société, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'Administration ; suivre les risques de la société, examiner les grands équilibres de la société et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'Administration.

B.1.b Les dirigeants effectifs

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur Général en la personne de Frédéric HÉRAULT (décembre 2020).
- Le Directeur Général Délégué en la personne de Antoine LEROY (décembre 2020).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du Code Monétaire et Financier.

Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'Administration.

B.1.c Les fonctions clés

Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur Délégué en charge de la Gestion des Risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques, notamment au travers de la gestion des risques et du rapport ORSA.

Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Délégué Technique.

La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le Directeur Délégué Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur Délégué en charge de l'Audit Interne. La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration.

B.1.d Changement sur la période

Pas de changements significatifs sur la période.

B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

Les fonctions d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, les administrateurs ont droit au remboursement des frais de déplacement et/ou de séjour ainsi que des pertes de salaires subies à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Ces indemnités sont déterminées par le Conseil d'Administration.

B.1.f Politique de rémunération

Objectifs de la politique de rémunération

La Société n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à la Société.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

Le processus de décision

→ Dans le cadre des augmentations collectives

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

→ Dans le cadre des augmentations individuelles

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini. La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux Comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé et pour le personnel du développement aller jusqu'à 20% de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une Institution Paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

B.1.g Convention réglementée

Néant

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

B.2.a Personnes concernées

Les dirigeants effectifs de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

→ **Les membres du Conseil d'Administration**

→ **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

→ **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

B.2.b Principes de compétences

Les membres du Conseil d'Administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de la Société de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

B.2.c Principe d'honorabilité

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

Procédure de vérification au moment de l'embauche

→ **Vérification des condamnations**

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

→ **Vérification de la solidité financière**

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

→ Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

→ Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents seront conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

L'organisation globale

Une organisation de gestion du risque et de contrôle interne a été mise en œuvre. Elle reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques SGAPS et du Conseil d'Administration de la Société. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Assurantiel, Comité de Sécurité de l'Information, Comité LCB-FT et Comité Qualité des Données.

La comitologie

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le Comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le Comité Financier dédié aux résultats et risques financiers ; le Comité Assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers ; le Comité de Management des Risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité, enfin le Comité de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme créé depuis l'année 2021.

B.3.b Le processus de gestion des risques

Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

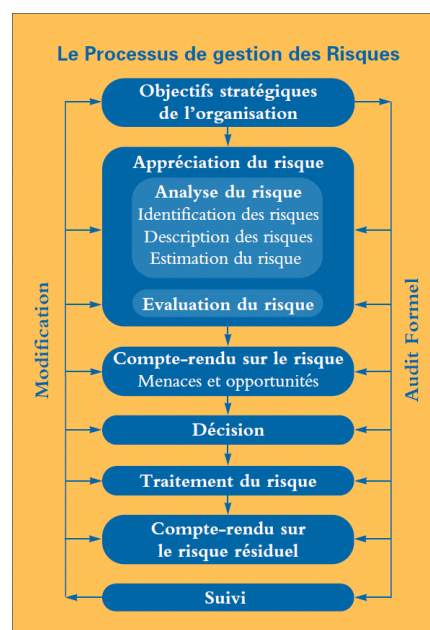
La politique de gestion des risques rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en oeuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

En cas d'événements importants, un cycle « ORSA exceptionnel » peut être déclenché.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment, à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertises (sécurité de l'information, sécurité informatique, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle). Elle vérifie la conception et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques documenté dans le référentiel de gestion des risques et de contrôle interne.
- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.a Objectif de la fonction d'audit interne de l'entreprise

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

B.5.b Mission de la fonction d'audit interne de l'entreprise

La fonction audit interne est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le Conseil d'Administration et l'Autorité de Tutelle (ACPR).

B.5.c Cadre méthodologique

La fonction audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction audit interne, au même titre que les autres fonctions clés fait l'objet d'une revue externe par un cabinet extérieur à minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

B.5.d Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

Rappels réglementaires

La fonction actuarielle :

- Coordonne le calcul des provisions techniques
- Soutient la fonction gestion des risques
- Donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance

Plus précisément l'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »

Activités de la fonction actuarielle

- Provisions techniques :
 - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
 - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
 - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
 - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
 - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
 - recommandations sur le processus tarifaire ;
 - recommandations sur le processus de production des données ;
 - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
 - contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
 - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
 - dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
 - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

B.7 Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour gérer les activités.

Il s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrés par des politiques d'externalisation spécifiques.

Les activités critiques externalisées sont :

Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :

- des mandats de gestion obligataire ;
- des fonds dédiés Actions et des fonds dédiés Obligations ;
- un mandat de gestion immobilier.

Pour l'externalisation informatique :

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance ;
- l'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Toutes les activités externalisées sont principalement confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

B.8 Autres informations

Pas d'informations à notifier.

C. PROFILS DE RISQUES

L'information de cette section est relative à la nature des risques du FRPS et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux 2022 du cycle ORSA dont le rapport a été soumis en décembre 2022 au Conseil d'Administration et auparavant à son Comité d'Audit et des Risques.

Les catégories de risques suivant ont été identifiées : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs :

Financiers	Assurantiels	Stratégiques	Opérationnels	Conformité
- Actions - Taux - Spread	- Prime et tarification - Dérive des frais	- Changement de contexte	- Qualité de service - Sous-traitance - Cyber	- Durabilité - LCBFT - RGPD - Sapin II

Les principaux axes d'amélioration de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le financier [F] et l'assurantiel [T] (technique) avec la surveillance, le pilotage et l'amélioration continue ;
- le stratégique [S] et l'opérationnel [O] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
 - ⊖ le risque sur la difficulté de recrutement et les vacances de postes ;
 - ⊖ le risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes client ;
 - ⊖ le risque lié à une faille de sécurité pouvant entraîner une cyberattaque, un ransomware ;
 - ⊖ le risque de malveillance dans la gestion anonyme des administrateurs système et réseau ;
- la conformité [C] avec la surveillance, le pilotage et le traitement des risques suivants :
 - ⊖ les risques de non-conformité avec les travaux sur : la déshérence, qualité de service sur le domaine des réclamations, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation, le pilotage trimestriel assurantiel et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
 - ⊖ le risque sur l'obligation déclarative FICOVIE ;
 - ⊖ le risque sur la conformité à la réglementation sur la durabilité.

Pour le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire CPCEA, le profil de risque peut s'apprécier sur l'horizon de projection ORSA via :

- le calcul de son ratio de solvabilité,
- de tests de résistance,
- et de la couverture des engagements réglementés du régime.

Le tableau suivant présente les principaux éléments d'analyse de la solvabilité du FRPS CPCEA issus de l'ORSA 2022 :

Éléments d'analyse de la marge de solvabilité	Scénario Stratégique 2026
Ratio de Solvabilité	342%
Marge de Solvabilité	171,9 M€
Exigence de marge de Solvabilité	50,3 M€
PMVL Admissibles - Marge de solvabilité	49,6 M€

Les résultats des tests de résistance sont concluants sur l'horizon ORSA.

La couverture des engagements réglementés est assurée sur l'ensemble de l'horizon de projection.

C.1 Risques stratégiques

« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »

Les facteurs de risques stratégiques sont :

→ Environnement économique

L'économie française subit un choc important de prélèvement extérieur d'au moins 1,5 % du PIB, du fait principalement de la forte hausse des prix de l'énergie en Europe, conséquence de la guerre russe en Ukraine. Il en résulte une inflation trop élevée et une ponction sur les revenus réels des entreprises et des ménages, en large partie cependant amortie par les finances publiques. Après une bonne résilience au cours de la plus grande partie de 2022, l'activité traverserait deux phases bien distinctes : un net ralentissement à partir de cet hiver, puis un recul des tensions inflationnistes et une reprise progressive de l'expansion économique en 2024 et surtout en 2025.

→ Évolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité..

→ Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité du FRPS sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

→ Orientation stratégique

La CPCEA RS répond au développement de la retraite supplémentaire du secteur professionnel agricole.

→ Concentration de portefeuille

Le FRPS n'est pas exposé à la concentration de portefeuille.

→ Réputation

Le FRPS est attentif au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 88 %.

C.2 Risques de souscription assurantielle

« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance. »

Les facteurs de risques de souscription sont :

→ **Souscription régime de retraite supplémentaire**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent la retraite supplémentaire. Le FRPS est donc exposé au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Le suivi des ratio d'équilibre fait partie du pilotage permanent du FRPS.

La Gestion des risques de souscription assurantielle :

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau du FRPS.

Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 76 %.

C.3 Risques de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou gestion financière. »

Les Institutions de Prévoyance, les FRPS et la SGAPS sont exposés aux facteurs aux risques suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt entraîne la variation du prix des actifs, obligations.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : le FRPS traitant la retraite supplémentaire, est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris

La gestion des risques de marché :

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité Financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

C.4 Risques de crédit (Défaut)

Aucun programme de réassurance n'est utilisé pour le FRPS.

C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de la Société.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

C.6 Risques opérationnel

« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »

Les facteurs de risques opérationnels sont :

→ Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

Risque sur la qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivies.

→ Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité Financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

→ Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le FRPS bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Il est exposé au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bi-annuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ Produits et pratiques commerciales

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ Fraude interne

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique) : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ Emploi et sécurité sur le lieu de travail

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

Risque de difficulté de recrutement et de vacance de poste sur certains profils qui pourrait avoir un impact sur l'activité.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ Dommages aux actifs corporels

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

La gestion des risques opérationnels :

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 92 %.

C.7 Risques juridiques et de conformités

« Le risque de conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la Société du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont :

Risque lié à la déshérence qui impose de rechercher les bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler. Des développements sont en cours de réalisation pour traiter le stock de dossiers en déshérence ainsi que les prestations à régler.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. Un programme vise à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

Risque sur la conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face aux exigences liées à ce sujet. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation. Des travaux sont en cours.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre incluant les délégataires. Un plan d'actions est en cours afin d'assurer la conformité sur cette thématique.

Risque relatif à l'obligation de déclaration fiscale. Une cellule sécurise ce sujet.

Risque relatif à l'obligation de reporting trimestriels à destination de l'ACPR. Des moyens supplémentaires ont été déployés sur ce sujet.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

Risque sur la conformité à la réglementation sur la durabilité.

La gestion des risques juridiques et de conformité :

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 89 %.

C.8 Autres risques importants

Le FRPS est exposé aux facteurs de risque suivant :

→ **Fraude externe**

De par son activité, le FRPS est exposé au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion.

Le FRPS a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'il a identifié à fin décembre 2022.

C.9 Autres informations

Le niveau d'inflation actuel (reprise de l'économie nationale et impact de l'environnement international) a un impact sur les résultats. Il est suivi et matérialisé dans les scénarios 2022 projetés de l'ORSA.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

D.1.a Évolution des marchés 2022

L'élément le plus marquant de l'année 2022 pour l'économie et les marchés a été l'envolée de l'inflation. La hausse des prix à la consommation en zone euro a atteint 9,2% fin décembre après avoir dépassé les 10% en cours d'année.

Les banques centrales ont réagi fortement en faisant rapidement augmenter leurs taux d'intérêt, dégradant progressivement les perspectives de croissance économique. Sur l'année 2022, le principal taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine est ainsi passé de 0,25% à 4,50% et celui de la Banque Centrale Européenne de -0,50% à 2,00%.

Ce brutal resserrement monétaire a eu des impacts négatifs significatifs sur les performances obligataires, la remontée des taux d'intérêt entraînant en effet une baisse de la valeur des obligations. L'indice représentatif des obligations d'état de la zone euro a ainsi baissé de 18,5%.

Cette hausse de l'inflation a également eu un impact négatif sur les marchés actions. Une inflation élevée et persistante, combinée aux facteurs d'ordre géopolitique, comme la guerre en Ukraine, pèse en effet sur la croissance. Tout au long de l'année 2022, la conjoncture économique, en particulier dans l'industrie, s'est détériorée, ce simultanément dans les pays développés et émergents. L'indice S&P500 sur les actions américaines a ainsi baissé de 18,1%. Malgré la crise énergétique les actions ont été plus résilientes en Europe et le Stoxx 600 a baissé de 9,9%.

D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

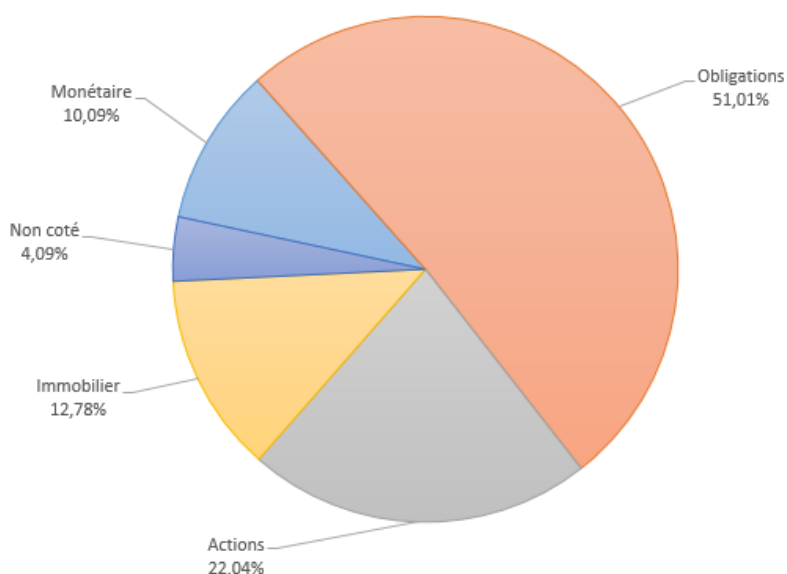
Répartition au 31/12/2022 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégorie	Montant en Euros	Poids en %
Obligations Souveraines	223 410 106,00	14,29%
Obligations d'entreprises	497 674 398,59	31,84%
Actions	88 910 375,12	5,69%
Dont actions non cotées	2 514 289,29	0,16%
Dont SCI	81 642 640,58	5,22%
Dont participations (hors SCI)	4 753 445,25	0,30%
Fonds d'investissement	515 049 977,42	32,95%
Dont OPC Mixtes	111 452 509,11	7,13%
Dont OPC Actions	249 077 404,34	15,94%
Dont OPC Obligataires	51 657 465,85	3,30%
Dont FCPI	63 904 215,12	4,09%
Dont OPC Monétaires	38 958 383,00	2,49%
Trésorerie et Dépôts	120 016 052,67	7,68%
Prêts	17 825 516,70	1,14%
Immobilisations corporelles	100 176 081,48	6,41%
TOTAL ACTIF	1 563 062 508	100%

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 1 563 M€ fin 2022 contre 1 702 M€ fin 2021.

La dépréciation de 139 M€ correspond à une baisse de 8% dont 15,8 M€ sont liés à la capitalisation, 34,8 M€ aux revenus du portefeuille et -189,6 M€ à l'effet Marchés.

FRPS CPCEA au 31/12/2022

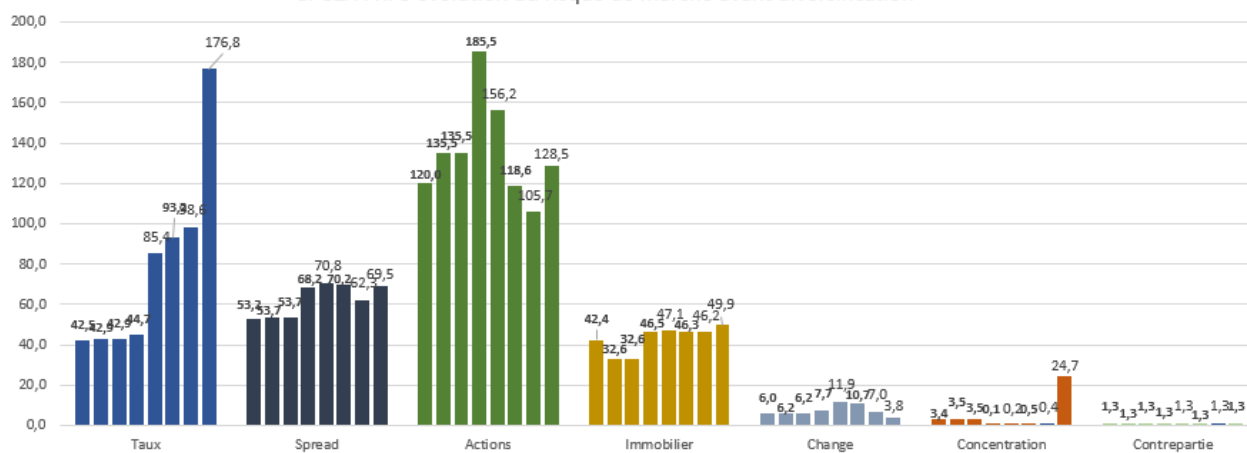


Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 721 M€.

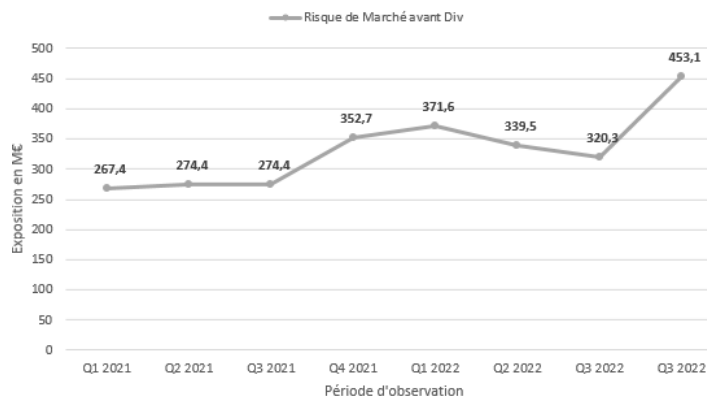
L'immobilier représente 200 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 4,8 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 48% d'OPCVM actions s'élèvent à 515 M€. Les liquidités atteignent 120 M€.

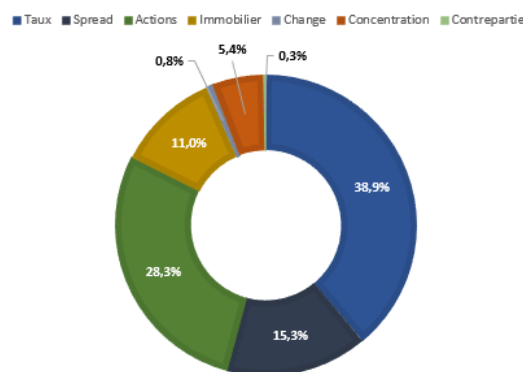
CPCEA FRPS évolution du risque de marché avant diversification



CPCEA FRPS évolution du risque de marché (M€)



CPCEA FRPS Contribution au Risque de Marché



En 2022, le portefeuille d'investissements présente un niveau de risque de marché brut de 431,3 M€ avant diversification en hausse de 78,6 M€ par rapport à 2021.

Le risque actions est en baisse de 56,5 M€ en raison de la baisse des marchés actions et du coefficient de volatilité communiqué par l'EIOPA.

Le risque de taux est en hausse de 132,1 M€ à 176,8 M€ en raison d'une part des modifications par l'EIOPA des formules à appliquer pour le choc de taux à la baisse suite à la hausse des taux tout au long de l'année 2022 et d'autre part de la mise à jour des flux de passif.

Le risque de spread est stable à 69,5 M€.

La composante immobilière représente 49,8 M€ en hausse de 3,4 M€ en raison des réévaluations immobilières.

Les risques de change, de concentration et de contrepartie sont accessoires.

D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter la Société de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par la Société y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

- Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Émetteur » au sens de Solvabilité II ;
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI ;
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

- Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 ».

- En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc...) ;
- Devise ;
- Critère ISR.

Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les Sociétés relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 ».

Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3,
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

- Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

- Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

- OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

- Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

- Actifs en transparence

Les SCI sont transparisées sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques » ;
- Le référentiel valeurs « marchés » ;
- Le référentiel émetteurs.

Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque ;
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification.

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes,
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes,
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée.

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées,
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

D.1.d Différences de valorisation

Néant

D.1.e Crédit-bail

Néant

D.1.f Participation chez un assureur partenaire

Néant

D.2 Provisions techniques

Cette section a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats liés à l'évaluation des provisions du régime de retraite supplémentaire de type Branche 26.

Les provisions techniques telles que présentées ci-dessous sont évaluées en conformité avec le Code des Assurances (cf. article R141-7 et 21 du Code des Assurances).

D.2.a Provision Technique Spéciale (PTS)

La provision technique spéciale (PTS) est la provision technique du régime représentative de la richesse due à ses affiliés.

La PTS correspond au montant cumulé des cotisations nettes de frais de gestion, diminuée des prestations servies, des éventuelles taxes et frais sur encours, et augmenté de la totalité du résultat financier généré par les actifs affectés à la PTS.

Le calcul de la PTS, au 31 décembre de l'exercice N, s'opère par récurrence de la façon suivante :

$$PTS_N = PTS_{N-1} + Cotisations_N - Prestations_N + Produits_N - Frais_N - Taxes_N$$

Produits_N : représente la totalité des produits et charges financiers générés par les actifs affectés à la provision technique spéciale ;

Frais_N : représente les montants de frais de gestion contractuels sur les cotisations et sur l'encours ;

Taxes_N : représente les taxes sur les montants de plus-values réalisées sur les FCPR.

Au 31/12/2022, la PTS s'établit à 1 346,2 M€.

D.2.b Provision Mathématique Théorique (PMT)

La PMT se décompose en trois parties :

- La PMT afférente aux rentes viagères immédiates selon l'option de rente choisie^(*), correspondant à l'engagement envers les retraités en ne prenant en compte aucune revalorisation de la pension dans le futur (calcul sur la base de la dernière valeur de service connue) ;
- La PMT afférente aux rentes viagères différées, correspondant à l'engagement envers les actifs/radiés ayant déjà acquis des droits dans le régime mais n'ayant pas encore liquidé leur pension. Cet engagement se limite aux droits déjà acquis et il est évalué sur la base de l'hypothèse de liquidation à l'âge pivot de 63 ans et de la dernière valeur de service connue au moment de l'évaluation. A cela s'ajoute la provision au titre de la garantie de contre-assurance décès des actifs/radiés ;
- La PMT afférente aux capitaux versés aux bénéficiaires des actifs/radiés décédés mais n'ayant pas encore liquidés leur pension.

Elle correspond à la valeur actuelle probable de l'engagement du régime. Aussi, son mode de calcul est prospectif, effectué tête par tête et dépend des paramètres suivants :

- Tables de mortalité générationnelles TGH05 et TGF05 ;
- Courbe des taux sans risque EIOPA au 31/12/N avec correction pour volatilité (Volatility Adjustment) pour l'actualisation.
- Valeur du point au 01/01/N+1 (0,3477€ au 01/01/2022)
- Age de départ à la retraite (Age pivot = 63 ans)
- Option de rente (rente réversible/non réversibles avec ou sans annuités garanties)
- Age minimum de réversion pour l'option de rente réversible (50 ans)
- Taux de réversion à 60%
- Chargement sur arrérages de rentes (0%)

Depuis 2021, le calcul de la PMT a été mis en conformité avec les nouvelles conditions générales du Plan d'Epargne Retraite CPCEA, suite à l'entrée en vigueur la loi PACTE.

La PMT est évaluée à 784,2 M€ au 31/12/2022.

(*) Le titulaire peut opter pour une rente viagère non réversible, une rente viagère réversible à hauteur de 60% ou une rente viagère de 10 annuités garanties

D.2.c Provision Technique Spéciale Complémentaire (PTSC) et Provision Technique Spéciale de Retournement (PTSR)

L'équilibre du régime se traduit de la manière suivante, depuis les nouvelles dispositions réglementaires de la loi dite Sapin II :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PMVL}{PMT}$$

En cas de déséquilibre du régime (ratio d'équilibre < 1), conformément à la réglementation et dans les conditions prévues par l'article 3-4 des conditions générales, d'autres provisions techniques devront être constituées :

→ La provision technique spéciale complémentaire (PTSC)

La provision technique spéciale complémentaire est inscrite aux comptes dans le cas où la provision technique spéciale se révélerait insuffisante pour payer les prestations servies.

Dans le cas de la mise en place d'une PTSC, l'équilibre du régime se traduit par le ratio suivant :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PTSC + PMVL}{PMT}$$

→ La provision technique spéciale de retournement (PTSR)

La provision technique spéciale de retournement est inscrite aux comptes dans le cas où la provision technique spéciale et la provision technique spéciale complémentaire se révéleraient insuffisantes pour payer les prestations servies. Elle n'est déclenchée que lorsque la baisse du point est envisagée.

Dans le cas de la mise en place d'une PTSR, l'équilibre du régime se traduit par le ratio suivant :

$$R_{eq} = \frac{PTS + PTSC + PTSR + PMVL}{PMT}$$

Au 31/12/2022, le régime est couvert au-delà de 100% : la PTSC et la PTSR ne sont pas constituées.

D.2.d Ratio d'équilibre du régime (R_{eq})

Le tableau suivant présente les montants de provisions et le ratio d'équilibre du régime au 31/12/2022 :

en M€	31/12/2021	31/12/2022	Écart en M€
PTS	1 289,8	1 346,2	56,4
PTSC	0,0	0,0	0,0
PTSR	0,0	0,0	0,0
PMVL - Branche 26	249,4	51,0	-198,4
PMT	1 096,1	784,2	-312,0
Ratio d'équilibre du régime R_{eq}	140%	178%	+38%

Au 31/12/2022, la provision mathématique théorique (PTS) s'établit à 1 346,2 M€, en croissance de +56,4 M€ et le montant des plus ou moins-values latentes (PMVL) affectées à la PTS s'élève à 51,0 M€, en forte baisse de -198,4 M€.

Au 31/12/2022, le montant de la provision mathématique théorique (PMT) est évaluée à 784,2 M€, en baisse de -312,0 M€ par rapport à 2021, en lien avec la baisse de la courbe d'actualisation (courbe des taux EIOPA).

Le ratio d'équilibre du régime (PTS + PMVL /PMT) s'établit à 178%, en hausse de 38 points par rapport à 2021, en conséquence de la baisse mécanique de la PMT.

D.3 Autres passifs

D.3.a Crédit-bail

Néant

D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

Néant

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

D.5 Autres informations

Néant

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Marge de Solvabilité (MS)

Le FRPS doit à tout moment respecter une marge de solvabilité (MS) calculée selon les modalités définies par voie réglementaire.

La définition de la constitution de la marge de solvabilité est donnée par l'article R385-1 du Code des Assurances^(*). Les éléments constitutifs sont définis au paragraphe I du même article.

La marge de solvabilité peut être constituée de plus-values latentes, sur demande et justification et avec l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, définies au paragraphe II de l'article R385-1.

Après accord de l'ACPR, les plus ou moins-values latentes admissibles (PMVL admissibles) ne concernent que celles de l'Actif Général du FRPS, auxquelles sont exclues les plus-values latentes des participations stratégiques et du « Private Equity ». En effet, les plus-values latentes de la retraite supplémentaire appartiennent à 100% aux assurés et sont exclues du calcul de la marge de solvabilité.

(*) Code de la Sécurité Sociale, L.942-11 et R.942-5

Le tableau suivant présente les éléments constitutifs de la marge de solvabilité du FRPS et son évolution par rapport au 31/12/2021:

En M€	31/12/2021	31/12/2022	Ecart en M€
Capital social	126,3	126,3	0,0
Réserves	0,0	0,3	0,3
Report à nouveau	0,0	-5,6	-5,6
Résultat de l'exercice	-5,6	-2,7	2,9
PMVL admissibles	49,0	44,1	-4,9
Marge de Solvabilité (MS)	169,7	162,3	-7,4

La marge de solvabilité est composée des fonds propres statutaires (**118,3 M€**, dont 126,3 M€ de capital social, 0,3 M€ de réserves, -5,6 M€ de report à nouveau et -2,7 M€ de résultat d'exercice) et des plus ou moins-values latentes admissibles de l'Actif Général (PMVL de **44,1 M€**). En 2022, la marge de solvabilité s'établit à **162,3 M€**, en retrait par rapport à 2021 de **-7,4 M€**, portée par l'évolution de ses composantes :

- le résultat social constaté en 2022 est moins déficitaire qu'en 2021 grâce à l'amélioration du résultat financier,
- la baisse des plus ou moins-values par rapport à 2021 est expliquée par la baisse sur les marchés obligataires.

E.2 Exigence de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

La solvabilité du FRPS est déterminée sur la base de son bilan social, avec le calcul du montant de l'exigence de marge de solvabilité (EMS).

L'exigence de marge de solvabilité à couvrir se calcule selon les règles indiquées dans l'article R. 385-2 du Code des Assurances.

Celle-ci est égale à la formule suivante :

$$\text{Exigence de Marge} = 4\% \times \text{Minimum (PTS + PTSC + PTSR + PMVL ; PMT)}$$

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de marge et leur évolution par rapport au 31/12/2021 :

En M€	31/12/2021	31/12/2022	Ecart en M€
PTS	1 289,8	1 346,2	56,4
PTSC	0	0	0
PTSR	0	0	0
PMVL - Branche 26	249,4	51,0	-198,4
PMT	1 096,1	784,2	-312,0
Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)	43,8	31,4	-12,4

L'exigence de marge est égale à **4%** de la provision mathématique théorique (PMT), soit **31,4 M€** en 2022, puisque la provision mathématique théorique est inférieure à la somme de la provision technique spéciale (PTS) et des plus ou moins-values latentes (PMVL - Branche 26). Les autres provisions complémentaires ne sont pas constituées, le régime étant couvert à plus de 100%.

Le montant de l'exigence de marge est moindre par rapport au 31/12/2021 (-12,4 M€) en relation avec l'évolution de la provision mathématique théorique, impactée par la croissance de la courbe des taux EIOPA.

Le fond de garantie, tel que prévu par l'article R.385-3 du Code des Assurances, est égal au tiers de l'exigence minimale de marge de solvabilité définie à l'article R. 385-1, sans pouvoir être inférieur à **3,7 M€** : il s'établit à **10,5 M€** en 2022.

E.3 Ratios de solvabilité

En M€	31/12/2021	31/12/2022	Ecart en M€/%
Marge de Solvabilité (MS)	169,7	162,3	-7,4
Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)	43,8	31,4	-12,4
Ratio de solvabilité avec PMVL admissibles	387%	518%	131%
Ratio de solvabilité sans PMVL admissibles	275%	377%	102%
Ratio d'équilibre du régime Req	140%	178%	38%

En 2022, la marge de solvabilité (MS) s'élève à 162,3 M€ pour une exigence de marge de solvabilité (EMS) de 31,4 M€. Le ratio de solvabilité avec PMVL admissibles (MS/EMS) s'établit à **518%**, en forte croissance de 131 points par rapport à 2021.

Le ratio de solvabilité sans PMVL admissibles, calculé comme le rapport entre les fonds propres statutaires d'une part et l'exigence de marge de solvabilité d'autre part, s'établit à **377%**, en croissance de 102 points par rapport à 2021.

Le ratio d'équilibre du régime s'établit à **178%** en 2022, en progression de 38 points (cf. partie Provisions Techniques).

Les trois ratios sont impactés par la baisse de la PMT entre 2021 et 2022.

E.4 Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

En 2022, la société couvre à son exigence de fonds propres et satisfait donc aux contraintes prévues par la réglementation en vigueur. Les conclusions du rapport ORSA 2022 ne font pas apparaître de risque de non couverture du régime à l'horizon 2025.

E.5 Autres informations

Néant

F. ANNEXES

		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Actif			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	-	-
Actifs incorporels	R0020	-	-
Placements	R0030	1 334 514 199,30	1 265 676 870,62
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	86 727 697,29	88 418 870,70
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	422 086,72	422 086,72
Autres placements	R0060	1 247 364 415,29	1 176 835 913,20
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0,00	0,00
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	0,00	0,00
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	0,00	0,00
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0,00	0,00
Provisions d'assurance vie	R0110	0,00	0,00
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0,00	0,00
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0,00	0,00
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0,00	0,00
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0,00	0,00
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0,00	0,00
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0,00	0,00
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0,00	0,00
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0,00	0,00
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0,00	0,00
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210	0,00	0,00
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220	0,00	0,00
Créances	R0230	20 451 555,51	23 368 834,54
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	15 382 245,08	21 991 608,56
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	4 935 000,00	17 241 000,00
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	10 447 245,08	4 750 608,56
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	0,00	0,00
Autres créances	R0280	5 069 310,43	1 377 225,98
Personnel	R0290	0,00	0,00
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	136 747,62	113 735,97
Débiteurs divers	R0310	4 932 562,81	1 263 490,01
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320	0,00	0,00
Autres actifs	R0330	119 617 809,26	127 747 690,82
Actifs corporels d'exploitation	R0340	0,00	0,00
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	119 617 809,26	127 747 690,82
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0,00	0,00
Comptes de régularisation - Actif	R0370	18 975 017,66	13 441 900,23
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	10 503 656,46	10 122 460,01
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0,00	0,00
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation	R0410	8 471 361,20	3 319 440,22
Total de l'actif	R0420	1 493 558 581,73	1 430 235 296,21
Passif			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	118 274 535,17	120 688 505,52
Fonds propres	R0440	118 274 535,17	120 688 505,52
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	126 245 500,00	126 245 500,00
Primes liées au capital social	R0460	0,00	0,00
Réserves de réévaluation	R0470	0,00	0,00
Autres réserves	R0480	251 547,75	0,00
Report à nouveau	R0490	-5 556 994,48	0,00
Résultat de l'exercice	R0500	-2 665 518,10	-5 556 994,48
Autres fonds mutualistes	R0510	0,00	0,00
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0,00	0,00
Subventions nettes	R0530	0,00	0,00
Passifs subordonnés	R0540	0,00	0,00
Provisions techniques brutes	R0550	1 346 184 394,94	1 289 786 351,94
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0,00	0,00
Provisions d'assurance vie	R0570	1 346 184 394,94	1 289 786 351,94
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	0,00	0,00
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0,00	0,00
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	0,00	0,00
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0,00	0,00
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0,00	0,00
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0,00	0,00
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0,00	0,00
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0,00	0,00
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	0,00	0,00
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670	0,00	0,00
Provisions (passifs non techniques)	R0680	120 461,24	0,00
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	0,00	0,00
Dettes	R0700	17 849 259,00	12 226 303,46
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	3 421 645,25	2 207 723,17
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	0,00	0,00
Emprunts Obligataires	R0730	0,00	0,00
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0,00	31 159,57
Autres dettes	R0750	14 427 613,75	9 987 420,72
Titres de créance négociables émis	R0760	0,00	0,00
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	103 410,62	64 028,96
Personnel	R0780	1 075 255,93	0,00
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	2 135 890,63	1 190 716,84
Créditeurs divers	R0800	11 113 056,57	8 732 674,92
Comptes de régularisation - passif	R0810	11 129 931,38	7 534 135,29
Total du passif	R0820	1 493 558 581,73	1 430 235 296,21

Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
Primes émises								
Brut	R1410	52 752 043,07						52 752 043,07
Part des réassureurs	R1420	0,00						0,00
Net	R1500	52 752 043,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 752 043,07
Primes acquises								
Brut	R1510	52 752 043,07						52 752 043,07
Part des réassureurs	R1520	0,00						0,00
Net	R1600	52 752 043,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 752 043,07
Charge des sinistres								
Brut	R1610	29 578 912,01						29 578 912,01
Part des réassureurs	R1620	0,00						0,00
Net	R1700	29 578 912,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 578 912,01
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	56 398 043,00						56 398 043,00
Part des réassureurs	R1720	0,00						0,00
Net	R1800	56 398 043,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 398 043,00
Dépenses engagées	R1900	15 425 646,37						15 425 646,37

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
Primes émises						
Brut – assurance directe	R0110					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					
Part des réassureurs	R0140					
Net	R0200					
Primes acquises						
Brut – assurance directe	R0210					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0300					
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					
Part des réassureurs	R0340					
Net	R0400					
Variation des autres provisions techniques						
Brut – assurance directe	R0410					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					
Part des réassureurs	R0440					
Net	R0500					
Dépenses engagées	R0550					

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

		TOTAL
		C0030
Exigence minimale de marge (vie + non-vie)	R0010	31 366 270
Exigence minimale de marge vie	R0011	31 366 270
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0
Éléments constitutifs (= A + B + C)	R0020	162 348 114
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	126 245 500
Réserves non engag./Primes capital	R0040	251 548
Report à nouveau après affectation	R0050	-8 222 513
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0
-Actions propres	R0070	0
-Frais d'acquisition non admis	R0080	0
-Éléments incorporels au bilan	R0090	0
Total A	R0100	118 274 535
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0
Total B	R0150	0
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	44 073 579
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0
Total C	R0200	44 073 579

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	10 455 423	3 700 000	10 455 423

GROUPE AGRICA
21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00
Fax : 01 71 21 00 01
www.groupagricar.com